

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 17 décembre 2025, à Bellegarde (45)

Le réseau France santé se déploie : une première structure de soin labellisée dans le Loiret

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau France Santé, dispositif national destiné à renforcer l'accès aux soins de proximité, une première structure de soins a été labellisée ce mercredi 17 décembre dans le Loiret : le centre de santé de Bellegarde (45).

À cette occasion, la Préfète du Loiret, Sophie Brocas, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Clara de Bort et le Président du Conseil départemental du Loiret, Marc Gaudet, ont rappelé les objectifs du réseau France santé.

Le réseau France Santé : un levier pour rapprocher les soins des Français

Créé par le Gouvernement, le réseau France Santé vise à garantir à chaque Français un accès simple, rapide et équitable aux soins de premier recours, en particulier dans les territoires confrontés à des difficultés d'accès à une offre médicale de proximité.

France Santé repose sur la labellisation de structures de soins identifiables par les patients, proposant une offre de services lisible, coordonnée et accessible. L'objectif est de labelliser en France 2 000 structures d'ici 2026, puis 5 000 à l'horizon 2027, afin de constituer un réseau national de proximité au service de la population.

Des critères de labellisation exigeants

Le label France Santé est attribué aux structures de soins de premier recours qui répondent à une offre socle commune, définie au niveau national.

Ces critères garantissent notamment :

- la présence d'un médecin généraliste et d'un professionnel infirmier au sein de la structure ou à proximité ;
- une ouverture minimale de cinq jours par semaine ;
- l'application de tarifs sans dépassement d'honoraires ;
- la participation aux soins non programmés, ou à des dispositifs de régulation des soins.

Ces exigences visent à assurer une prise en charge de qualité, coordonnée et accessible pour les patients, tout en tenant compte des réalités territoriales.

Ainsi, pourront par exemple être labellisés : les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé, les cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens, les hôpitaux de proximité...

France santé dans le Loiret

Dans le Loiret, comme dans les autres départements de la région, les équipes de l'ARS sont actuellement pleinement mobilisées pour identifier et répertorier, en lien étroit avec la préfecture du

Loiret et le Conseil départemental, l'ensemble des structures de soins susceptibles de répondre aux critères de labellisation France Santé. Ce travail partenarial vise à recenser les offres de soins de proximité existantes, à apprécier leur niveau de maturité au regard de l'offre socle attendue et à accompagner progressivement les structures candidates dans la démarche de labellisation, afin de déployer un réseau France Santé cohérent et adapté aux besoins des habitants du territoire. D'ici le mois de janvier 2026, c'est une quinzaine de structures qui seront labellisées sur le département.

Contacts presse

Préfecture du Loiret – Christelle MASCLET, attachée de presse - 02 38 81 40 35 - 06 71 17 35 28
christelle.masclet@loiret.gouv.fr

ARS Centre-Val de Loire - Mathieu MERCIER, Responsable communication 02 38 77 31 23
ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Département du Loiret - Lucie ALLOUARD – 02 38 25 43 38 – 07 86 84 06 54 /
lucie.allouard@loiret.fr